

**Conseil économique et social**

Distr. générale
11 novembre

Original : français

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Quarante et unième session

Genève, 23-27 janvier 2023

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport
international des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN) :**
formation des experts

**Directive du comité d'administration pour l'utilisation du
catalogue de questions pour l'examen d'expert ADN
(Chapitre 8.2 ADN)**

**Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin
(CCNR) *, ****

I. Généralités

1. Pour augmenter la sécurité lors du transport de marchandises dangereuses un expert en mesure de prouver qu'il a une connaissance spécialisée relative au transport de marchandises dangereuses doit se trouver à bord.
2. Sur la base du chapitre 8.2 du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), le Comité d'administration visé à l'article 17 de l'ADN a établi la directive suivante selon laquelle les examens doivent être effectués dans tous les États Parties contractantes à l'ADN.

* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/4

** A/76/6 (Sect.20), par. 20.76.



3. Les examens visés à la sous-section 8.2.2.7 du Règlement annexé à l'ADN sont réalisés par une autorité compétente ou par un centre d'examen désigné par celle-ci, sous forme écrite ou électronique. L'examen est effectué par :

- a) Dans le cas d'un cours de base, au minimum un président: et
- b) Dans le cas d'un cours de spécialisation, au minimum un président et un assesseur ayant la compétence nécessaire.

4. Après la réussite à l'examen il est délivré une attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN conformément à la sous-section 8.2.2.8 en liaison avec les sous-sections 8.2.1.3, 8.2.1.5 ou 8.2.1.7.

5. En cas d'échec à l'examen le candidat est informé des raisons de l'échec. En cas d'échec aux examens cours de spécialisation ("Gaz" ou "Produits chimiques"), les motifs sont communiqués par écrit.

6. Les examens pour les cours de recyclage et de perfectionnement visés au 8.2.2.7.3.1 ADN sont réalisés par l'organisateur du cours concerné.

7. Après la réussite à l'examen, l'organisateur de la formation informe le candidat et lui délivre une attestation écrite destinée à être présentée à l'autorité compétente ou envoie une confirmation électronique à l'autorité compétente.

7a. En cas d'échec, l'épreuve selon 8.2.2.7.3.1 peut être repassée au plus tôt après trois jours deux fois avec d'autres questions. En cas de nouvel échec, l'épreuve peut à nouveau être repassée au plus tôt après trois jours. En cas d'échec aussi lors de cette troisième tentative, un nouveau cours de recyclage doit être suivi avant que l'épreuve ne puisse être repassée, cela au cours de la durée de validité de l'attestation. Si cela n'est pas possible, une nouvelle formation de base doit être suivie.

8. En cas de questions prêtant manifestement à confusion et en cas de doutes sur l'exactitude des réponses données, les autorités compétentes sont invitées à en informer le Comité de sécurité par l'intermédiaire de la délégation de la Partie contractante concernée.

II. Numérotation des questions d'examen des catalogues

9. Les questions dans le catalogue suivent une numérotation indépendante de la langue, continue et sans équivoque.

10. Pour ne pas entraver les procédures de traitement électronique des données, la numérotation des questions est composée d'une série de 8 chiffres.

11. Le premier rang indique s'il s'agit de la formation de base ou de la formation de perfectionnement ("gaz" ou "chimie").

12. Le deuxième rang indique s'il s'agit de la partie générale de la formation ou si les questions proviennent de la partie "cargaison sèche" ou de la partie "navigation citerne".

13. Le troisième rang indique si la question provient de "connaissances de base", "connaissances en physique et en chimie", "connaissances pratiques" ou "mesures en cas d'urgence".

14. Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} rangs indiquent l'objectif d'examen. Pour améliorer la lisibilité, le point existant des objectifs d'examen a été repris (par ex. 01.1, 10.0).

15. Les 7^{ème} et 8^{ème} rangs indiquent le numéro de la question. Ils sont séparés de la partie "objet" par un tiret.

Rang	Chiffres possibles	Objet
1	1	Formation de base
	2	Perfectionnement "gaz"
	3	Perfectionnement "chimie"
2	1	Généralités

<i>Rang</i>	<i>Chiffres possibles</i>	<i>Objet</i>
	2	Bateaux à marchandises sèches
	3	Bateaux-citernes
3	0	Connaissances de base
	1	Connaissances en physique et en chimie
	2	Connaissances pratiques
	3	Mesures en cas d'urgence
4 à 6	0 à 9	Objectif d'examen selon 3.1.1, 3.2.1 et 3.3.1 selon la présente directive
7 et 8	0 à 9	Numéro continu – 99 questions possibles au maximum

16. Le "0" est parfois utilisé pour remplir les cases vides.

Exemples :

110 06.0-01 Formation de base – généralités – connaissances de base – objectif d'examen 6 – question N°1.

231 01.1-11 Perfectionnement "gaz" – navigation bateaux-citernes – connaissances en physique et en chimie – objectif d'examen 1.1 – question N° 11.

331 12.0-16 Perfectionnement "chimie" – navigation bateaux-citernes – connaissances en physique et en chimie – objectif d'examen 1.2 – question N° 16.

3 —————> Perfectionnement "chimie"

3 —————> Bateaux-citernes

1 —————> Connaissances en physique et en chimie

12.0 —————> Objectif d'examen 12

16 —————> Question No 16

17. En outre, les occurrences dans l'ADN sont indiquées pour les différentes questions en fonction de leur teneur.

III. Examens et épreuves finales

3.1 Formation de base

18. Les examens au terme de la formation de base sont effectués conformément au 8.2.2.7.1. ADN. Cet examen peut avoir lieu soit immédiatement après la formation soit dans un délai de six mois suivant la fin de la formation. L'examen doit être réussi au cours du délai de six mois afin que puisse être délivrée une attestation conformément à la sous-section 8.2.2.8 ADN.

19a. Pour les examens relatifs à la formation de base, trois types d'examens sont possibles :

- a) Examen ADN-généralités et ADN-bateaux à marchandises sèches ;
- b) Examen ADN-généralités et ADN-bateaux-citernes ; ou
- c) Examen ADN-généralités, ADN-bateaux à marchandises sèches et ADN-bateaux-citernes.

19b. La disposition ci-avant s'applique aussi pour les épreuves finales au terme du cours de recyclage.

20. La matrice jointe (voir 3.1.1) doit être utilisée pour la composition des questions d'examen.

Les réponses possibles peuvent être soumises dans un ordre différent de celui présenté dans le catalogue de questions.

21. Conformément au 8.2.2.7.1.5, l'examen a lieu par écrit. L'épreuve peut aussi être passée sous forme électronique conformément au 8.2.2.7.1.7. Trente questions à choix multiples sont à poser au candidat mais, aucune question de fond n'est posée. La durée de cet examen est de 60 minutes. L'examen est réussi s'il a été répondu correctement à au moins 25 des 30 questions. Lors de cet examen la consultation des textes des règlements relatifs aux marchandises dangereuses et du CEVNI ou de règlements de police basés sur ces règlements est autorisée.

22. Le catalogue de questions "Formation de base" est disponible sur le site Internet de la CEE-ONU en français, anglais, russe et allemand sous <https://unece.org/catalogue-questions>. Les versions allemande et française sont également disponibles sur le site Internet de la CCNR (www.ccr-zkr.org).

3.1.1 Matrices pour les examens au terme de la formation de base

23. Les matrices suivantes conformément à la section 8.2.2.7.1.4 indiquent le nombre des questions figurant dans le catalogue de questions pour chaque objectif d'examen. Elles indiquent le nombre des questions à choisir pour les différents objectifs d'examen lors de la composition des questionnaires.

Exemple : pour l'objectif d'examen "Construction et équipement" de la partie d'examen "Navigation à marchandises sèches" doivent être choisies cinq questions au total : deux questions de la rubrique "généralités" et trois questions de la rubrique "Spécifique bateaux à marchandises sèches". Au total, cette partie d'examen se compose de 30 questions.

a) Bateaux à marchandises sèches

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue		Spécifique bateaux à marchandises sèches		Total
	Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	
1 Généralités	31	--	1	-	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	26	2	3	5
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	19	-	2	2
4 Technique de mesure	19	--	2	-	2
5 Connaissance des produits	77	--	2	-	2
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	80	2	5	7
7 Documents	32	22	2	2	4
8 Dangers et mesures de prévention	74 73	27	2	3	5
9 Stabilité	24 20	--	2		2
Total			15	15	30

b) Bateaux-citernes

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue		Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Total
	Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir
1 Généralités	31	--	1	-	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	48	2	2	4
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	32 33	-	3	3
4 Technique de mesure	19	13	2	1	3
5 Connaissance des produits	77	--	2	-	2
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	54 50	2	4	6
7 Documents	32	23	2	2	4
8 Dangers et mesures de prévention	74 73	35 34	2	3	5
9 Stabilité	24 20	--	2		2
Total			15	15	30

c) Combiné marchandises sèches et bateaux-citernes

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue			Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Total
	Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir
1 Généralités	31	--	--	1	-	-	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	48	26	2	1	1	4
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	32 33	19	-	2	1	3
4 Technique de mesure	19	13	--	2	1	-	3
5 Connaissance des produits	77	--	--	2	-	-	2
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	54 50	80	2	1	3	6
7 Documents	32	23	22	2	1	1	4

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue			Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Total
	Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir
8 Dangers et mesures de prévention	74 73	3534	27	2	2	1	5
9 Stabilité	24 20	--	--	2			2
Total				15	8	7	30

3.1.2 Matrice pour les examens au terme des cours de recyclage et de perfectionnement

24. Les matrices suivantes conformément aux 8.2.2.7.3.2 et 8.2.2.7.3.3 ADN indiquent le nombre des questions figurant dans le catalogue des questions pour chaque objectif d'examen. Elles indiquent le nombre de questions à choisir pour les différents objectifs d'examen lors de la composition de l'examen.

a) Bateaux à marchandises sèches

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue		Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Total
	Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir
1 Généralités	31	--	1	-	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	26	1	2	3
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	19	-	1	1
4 Technique de mesure	19	--	1	-	1
5 Connaissance des produits	77	--	1	-	1
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	80	1	4	5
7 Documents	32	22	1	1	2
8 Dangers et mesures de prévention	74 73	27	2	2	4
9 Stabilité	24 20	-	2	-	2
Total			10	10	20

b) Bateaux-citernes

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue	Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches		Total
			Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir	
1 Généralités	31	--	1	-	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	48	1	1	2
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	32 33	-	2	2
4 Technique de mesure	19	13	1	1-	2
5 Connaissance des produits	77	--	1	-	1
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	51 50	1	3	4
7 Documents	32	23	1	1	2
8 Dangers et mesures de prévention	74 73	34 35	2	2	4
9 Stabilité	21 20	--	2	-	2
Total		10	10	20	

c) Combinaison bateaux à marchandises sèches et bateaux-citernes

Objectif d'examen	Nombre de questions dans le catalogue			Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches		Total	Objectif d'examen
	Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches		Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir		
1 Généralités	31	--	--	1	-	-	1	1
2 Construction, équipement et protection contre les explosions	22	48	26	1	1	1	3	3
3 Traitement des cales, des citernes à cargaison et des locaux contigus	--	32 33	19	-	1	1	2	2
4 Technique de mesure	19	13	--	1	-	-	1	1
5 Connaissance des produits	77	--	--	1	-	-	1	1
6 Chargement, déchargement et transport	30 32	51 50	80	1	1	1	3	3
7 Documents	32	23	22	1	1	1	3	3

Objectif d'examen		Nombre de questions dans le catalogue			Généralités	Spécifique bateaux à marchandises sèches		Total	Objectif d'examen
		Généralités	Spécifique bateaux-citernes	Spécifique bateaux à marchandises sèches		Nombre de questions à choisir	Nombre de questions à choisir		
8	Dangers et mesures de prévention	74 <u>73</u>	35 <u>34</u>	27	2	1	1	4	
9	Stabilité	21 <u>20</u>	-	-	2	-	-	2	
Total					10	5	5	20	

3.2 Perfectionnement "gaz"

25. Après la réussite à l'examen ADN relatif à la formation de base et sur demande de l'intéressé il est procédé à un examen après la participation initiale à un cours de spécialisation "gaz". *Il est recommandé que cet examen soit passé soit immédiatement après la formation de base ou dans un délai de six mois après la fin des cours.*

26. L'examen de spécialisation "gaz" a lieu conformément aux dispositions du 8.2.2.7.2.5.

27. La matrice jointe à la présente Directive pour l'utilisation du catalogue de questions (voir 3.2.1) doit être utilisée pour la composition des questions d'examen.

28. L'examen a lieu par écrit ou sous forme électronique. Il est composé de deux parties. L'autorité compétente ou l'organisme examinateur sont libres du choix de l'ordre des parties.

29. L'une des parties de l'examen est composée de 30 questions à tirer du catalogue de questions à choix multiples "gaz". La composition du questionnaire est effectuée conformément à la matrice sous 3.2.1. La durée de cette partie de l'examen est de 60 minutes. Chaque bonne réponse vaut un point. Le maximum de points que l'on peut obtenir est de 30. Les réponses possibles peuvent être soumises dans un ordre différent de celui présenté dans le catalogue de questions.

30. L'autre partie de l'examen (voir 3.2.2) est composée d'une question de fond avec 15 questions spécifiques à une matière, à choisir par l'autorité compétente ou par l'organisme examinateur désigné par celle-ci dans le catalogue de "questions de fond GAZ". Deux points au maximum peuvent être obtenus pour chaque élément de la question. Il est possible d'attribuer des demi-points. 30 points au maximum peuvent être obtenus.

31. Le catalogue de questions "Questions à choix multiples Gaz" est accessible sur le site Internet de la CEE-ONU <https://unece.org/catalogue-questions> en français, en anglais, en russe et en allemand. Les versions allemande et française sont également accessibles sur le site Internet de la CCNR (www.ccr-zkr.org)

3.2.1 Matrice pour l'examen

32. Les matrices suivantes conformément à la section 8.2.2.7.2.4 indiquent le nombre des questions figurant dans le catalogue de questions pour chaque objectif d'examen. Elles indiquent le nombre des questions à choisir pour les différents objectifs d'examen lors de la composition de l'examen.

Exemple : Pour l'objectif d'examen 2 "Tensions de vapeurs et mélanges de gaz" de la partie d'examen "a) Connaissances en physique et en chimie", doit être choisie une question des sous-sections "2.1 Définitions et calculs simples" et "2.2 Augmentation de la pression et dégagement de gaz des citernes à cargaisons". Cette partie de l'examen se compose de 9 questions au total.

a) Connaissances en physique et en chimie

<i>Objectif d'examen</i>	<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1 Loi des gaz parfaits		
1.1 Boyle - Mariotte, Gay - Lussac	10	1
1.2 Loi fondamentale	10	
2 Tensions de vapeur et mélanges de gaz		
2.1 Définitions et calculs simples	8	
2.2 Augmentation de pression et dégagement de gaz des citernes à cargaisons	8	1
3 Nombre d'Avogadro et calcul de masses de gaz parfaits		
3.1 Masse molaire, masse et pression	10	1
3.2 Application de la formule des masses	10	
4 Densité et volume des liquides		
4.1 Densité et volume en fonction de l'augmentation des températures	10	1
4.2 Degré maximal de remplissage	0	
5 Pression et température critiques	4	
6 Polymérisation		1
6.1 Questions théoriques	5	
6.2 Questions pratiques, conditions de transport	8	1
7 Vaporisation et condensation		
7.1 Définitions etc.	14	1
7.2 Tension de vapeur saturante	6	
8 Connaissance des matières par rapport aux mélanges		
8.1 Pression de vapeur et composition de mélanges	3	1
8.2 Caractéristiques de danger	11	
9 Liaisons et formules chimiques	6	1
Total		9

b) Pratique

<i>Objectif d'examen</i>	<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1 Rinçage		
1.1 Rinçage en cas de changement de cargaison	6	
1.2 Adjonction d'air à la cargaison	5	1
1.3 Méthodes de rinçage et de dégazage avant la pénétration dans les citernes à cargaison	8	2
2 Prise d'échantillon	6	1
3 Danger d'explosion	9	2
4 Risques pour la santé	8	1
5 Mesures de concentration de gaz		
5.1 Quels appareils utiliser	10	2
5.2 Comment utiliser ces appareils	9	2
6 Contrôle de locaux fermés et pénétration dans ces locaux	8	1
7 Attestations d'exemption de gaz et travaux admis	10	1
8 Degré de remplissage et surremplissage	13	1
9 Installation de sécurité	12	2
10 Pompes et compresseurs	9	1
Total		17

c) Mesures en cas d'urgence

<i>Objectif d'examen</i>	<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1 Dommages corporels		
1.1 Gaz liquéfiés sur la peau	4	
1.2 Respiration de gaz	5	2 *
1.3 Secours en général	4	
2 Irrégularités en liaison avec la cargaison		
2.1 Fuite à un raccord	3	
2.2 Incendie dans la salle des machines	3	
2.3 Dangers aux alentours du bateau	4	2 *
2.4 Surremplissage	3	
2.5 Polymérisation	3	
Total		4

* Les questions doivent provenir de deux sous-parties différentes.

3.2.2 Catalogue de questions de fond "Gaz"

33. Les documents suivants sont à mettre à la disposition du candidat (voir annexe I) :

- Une description de la situation 01 ou 02 (voir annexe I, 1)
- Les questions choisies (15 questions partielles (voir annexe I, 2),
- Une fiche avec les données relatives aux caractéristiques de la matière en liaison avec la protection respiratoire (voir annexe I, 3),
- Un certificat d'agrément (voir annexe I, 4) et
- La fiche avec les données relatives à l'équipement de l'automoteur-citerne GASEX;
- La fiche de sécurité avec la valeur limite au poste de travail ou des documents équivalents pour la matière choisie.

34. En outre, sont autorisés à l'examen les textes des règlements et la littérature technique visés au 8.2.2.7.

35. Si pour la matière choisie il n'existe pas de valeur limite au poste de travail, on ne peut pas utiliser de questions en rapport avec la valeur limite au poste de travail.

36. Pour répondre à cette partie de l'examen le candidat dispose de 90 minutes. Le maximum de points que l'on peut obtenir est de 30. La répartition des points est fixée avant l'examen par l'autorité compétente ou par l'organisme examinateur désigné par celle-ci en fonction du degré de difficulté des questions. Il est toutefois recommandé d'attribuer deux points par élément de la question de fond.

37. L'évaluation de l'examen est faite conformément au 8.2.2.7.2.5.

38. Les questions de fond et modèles de réponses de l'examen pour le cours de spécialisation "Gaz" sont mises à disposition par les autorités nationales respectives exclusivement aux autorités compétentes pour les examens et aux organismes d'examens agréés.

39. Les modèles de réponses tiennent lieu de guide.

3.3 Perfectionnement "chimie"

40. Après la réussite à l'examen ADN relatif à la formation de base et sur demande de l'intéressé il est procédé à un examen après la participation initiale à un cours de spécialisation "chimie". ~~Il est recommandé que cet examen soit passé soit immédiatement après la formation de base ou dans un délai de six mois après la fin des cours.~~

41. L'examen de spécialisation "chimie" a lieu conformément aux dispositions du 8.2.2.7.2.5.
42. La matrice jointe à la présente Directive pour l'utilisation du catalogue de questions (voir 3.3.1) doit être utilisée pour la composition des questions d'examen.
43. L'examen a lieu par écrit ou sous forme électronique. Il est composé de deux parties. L'autorité compétente ou l'organisme examinateur sont libres du choix de l'ordre des parties.
44. L'une des parties de l'examen est composée de 30 questions à tirer du catalogue de questions à choix multiples "chimie". La composition du questionnaire est effectuée conformément à la matrice sous 3.3.1. La durée de cette partie de l'examen est de 60 minutes. Chaque bonne réponse vaut un point. Le maximum de points que l'on peut obtenir est de 30. Les réponses possibles peuvent être soumises dans un ordre différent de celui présenté dans le catalogue de questions.
45. L'autre partie de l'examen (voir 3.3.2) est composée d'une question de fond avec 15 questions spécifiques à une matière, à choisir par l'autorité compétente ou par l'organisme examinateur désigné par celle-ci dans le catalogue de "questions de fond CHIMIE".
46. Le catalogue de questions "Questions à choix multiples Produits chimiques" est disponible sur le site Internet de la CEE-ONU en français, anglais, en russe et en allemand sous <https://unece.org/catalogue-questions>. Les versions allemande et française sont également disponibles sur le site Internet de la CCNR (www.ccr-zkr.org).

3.3.1 Matrice pour l'examen

47. Les matrices suivantes conformément à la section 8.2.2.7.2.4 indiquent le nombre des questions figurant dans le catalogue de questions pour chaque objectif d'examen. Elles indiquent le nombre des questions à choisir pour les différents objectifs d'examen lors de la composition de l'examen.

Exemple : Pour l'objectif d'examen "3 Etat physique de la partie d'examen "a) Connaissances en physique et en chimie", une question doit être choisie parmi celles-ci. Au total, cette partie d'examen se compose de 12 questions.

a) Connaissances en physique et en chimie			
<i>Objectif d'examen</i>		<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1	Généralités	8	1
2	Température ; pression ; volume	23	1
3	État physique	10	1
4	Feu ; combustion	8	1
5	Masse volumique (Densité)	16	1
6	Mélanges ; liaisons	8	1
7	Molécules ; atomes	15	1
8	Polymérisation	17	1
9	Acides ; bases	16	1
10	Oxydation	7	1
11	Connaissance des produits	19	1
12	Réactions chimiques	16	1
Total			12

b) Pratique

<i>Objectif d'examen</i>		<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1	Mesures	13	2
2	Prises d'échantillons	12	1
3	Nettoyage des citernes à cargaison ; dégazage ; lavage de citernes	24	3
4	Manipulation de slops ; cargaison restante et citernes pour produits résiduels	9	2
5	Attestations d'exemption de gaz et travaux admis	10	2
6	Chargement ; déchargement	32	3
7	Chauffage	12	2
Total			15

c) Mesures en cas d'urgence

<i>Objectif d'examen</i>		<i>Nombre de questions dans le catalogue</i>	<i>Nombre de questions à l'examen</i>
1	Dommages corporels	7	0 ou 1
2	Dommages matériels	6	0 ou 1
3	Dommages environnementaux	5	0 ou 1
4	Plans de sécurité	6	0 ou 1
Total			3

3.3.2 Catalogue de questions de fond "Chimie"

48. Les documents suivants sont à mettre à la disposition du candidat :

- Description de la situation (voir annexe II, 1)
- Les questions choisies (15 questions partielles) (voir annexe II, 2),
- Une fiche avec les données relatives aux caractéristiques de la matière en liaison avec la protection respiratoire (voir annexe I, 3), ainsi que
- Un certificat d'agrément (voir annexe II, 4), ainsi que
- La fiche de sécurité avec la valeur limite au poste de travail ou des documents équivalents pour la matière choisie.

49. En outre, sont autorisés à l'examen les textes des règlements et la littérature technique visés au 8.2.2.7.

50. Si pour la matière choisie il n'existe pas de valeur limite au poste de travail, on ne peut pas utiliser de questions en rapport avec la valeur limite au poste de travail.

51. Pour répondre à cette partie de l'examen le candidat dispose de 90 minutes. Le maximum de points que l'on peut obtenir est de 30. La répartition des points est fixée avant l'examen par l'autorité compétente ou par l'organisme examinateur désigné par celle-ci en fonction du degré de difficulté des questions. Il est toutefois recommandé d'attribuer deux points par élément de la question de fond.

52. L'évaluation de l'examen est faite conformément au 8.2.2.7.2.5.

53. Les questions de fond et modèles de réponses de l'examen pour le cours de spécialisation "chimie" sont mises à disposition par les autorités nationales respectives exclusivement aux autorités compétentes pour les examens et aux organismes d'examens agréés.

54. Les modèles de réponses tiennent lieu de guide.

Annexe I

Fiches techniques questions de fond cours de spécialisation "Gaz"

1. Description de la situation

Cette section de l'examen est basée sur les descriptions de situations suivantes :

Description de situation 01 :

Chargement et déchargement

Votre automoteur-citerne GASEX est muni du certificat d'agrément ADN 001. Le bateau-citerne vient de sortir du chantier naval ; les citernes à cargaison avaient été ouvertes et les tuyauteries sont sous pression ; les vannes de sectionnement sont fermées.

Au terminal 1 le bateau doit être chargé au maximum de (matière du 3.) UN XXXX (DÉSIGNATION, classe, code de classification, groupe d'emballage) et il doit ensuite être déchargé au terminal 2.

Port de chargement = terminal 1

La matière à charger est entreposée dans des citernes sphériques.

Le terminal peut livrer un flux d'azote jusqu'à 1000 m³/h à une pression maximale de 5 bars (bars de surpression) et dispose d'une torche d'une capacité de 1000 m³/h.

Lors du chargement les vapeurs/gaz ne doivent pas être refoulés dans la citerne sphérique à terre.

Le débit de chargement du terminal est de 250 m³/h.

La température de la matière et la température ambiante sont chacune de 10 °C.

Port de déchargement = terminal 2

Le bateau est déchargé avec les pompes de bord. Il s'agit de décharger le plus possible.

Le déchargement est effectué dans une sphère d'entreposage. Une conduite de retour de gaz est disponible.

La température ambiante est de 10 °C.

Description de situation 02 :

Chargement et déchargement

Votre automoteur-citerne GASEX est muni du certificat d'agrément ADN 001. Le bateau-citerne contient le gaz UN 1011 n-BUTANE ; la pression dans la citerne à cargaison est de 0,2 bar (bar de surpression).

Au terminal 1 le bateau doit être chargé au maximum de (matière du 3.) UN XXXX (DÉSIGNATION, classe, code de classification, groupe d'emballage) et il doit ensuite être déchargé au terminal 2.

Port de chargement = terminal 1

La matière à charger est entreposée dans des citernes sphériques.

Le terminal peut livrer un flux d'azote jusqu'à 1000 m³/h à une pression maximale de 5 bars (bars de surpression) et dispose d'une torche d'une capacité de 1000 m³/h.

Lors du chargement les vapeurs/gaz ne doivent pas être refoulés dans la citerne sphérique à terre.

Le débit de chargement du terminal est de 250 m³/h.

La température de la matière et la température ambiante sont chacune de 10 °C.

Port de déchargement = terminal 2

Le bateau est déchargé avec les pompes de bord. Il s'agit de décharger le plus possible.

Le déchargement est effectué dans une sphère d'entreposage. Une conduite de retour de gaz est disponible.

La température ambiante est de 10 °C.

2. Questions

La composition des questions doit correspondre au schéma suivant. Ce faisant, il convient de respecter un déroulement logique.

A. Préparation du chargement

Questions générales :

Choisir deux questions parmi A-1, A-2 (a ou b) et A-3.

(Nota : pour la situation 01, question A-2a, pour la situation 02, question A-2b.)

Questions spécifiques à la matière :

Choisir une question parmi A-4/1 à A-4/6.

B. Rinçage des citernes à cargaison

Choisir trois questions parmi B-1 à B-10.

C. Chargement

Question générale :

Choisir une question C-1.

Choisir trois questions parmi C-2 à C-10.

(Nota : on ne peut pas choisir simultanément C-3 et C-4, respectivement C-7 et C-8 lors d'une même session d'examen. C'est-à-dire qu'on peut choisir C-3 ou C-4 et C-7 ou C-8. La question C-8 n'est pas appropriée aux matières suivantes :

BUTADIENE-1,3, STABILISÉ et CHLORURE DE VINYLE STABILISÉ.)

D. Calcul de cargaison

Choisir trois calculs D-1 à D-3.

E. Déchargement

Choisir deux questions E-1 et E-2.

3. Matière et ses caractéristiques

Il convient de choisir une matière avec la fiche relative à ses caractéristiques parmi la liste suivante.

Propriétés des matières PROPANE

Nom : **PROPANE**N° ONU : **1978**Formule : **C₃H₈**Point d'ébullition : **- 42 °C**Masse molaire : ***M* = 44 (44,096)**Rapport de la densité de vapeur par rapport à celle
de l'air = 1 (15°C) : **1,53**Mélange inflammable gaz/air, Vol.%: **1,7 – 10,8**Température d'auto-inflammation : **470 °C**Température critique : **96,8 °C**Valeur limite au travail : **1000 ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	3,45	541,9	7,54
- 5	4,06	535,4	8,81
0	4,74	528,7	10,23
5	5,50	521,8	11,82
10	6,36	514,7	13,63
15	7,31	507,5	15,65
20	8,36	500,0	17,90
25	9,51	492,3	20,39
30	10,78	484,3	23,18
35	12,17	476,1	
40	13,69	467,4	
45	15,35	458,4	
50	17,14	448,9	

Propriétés des matières PROPYLÈNE

Nom : **PROPYLÈNE**N° ONU : **1077**Formule : **C₃H₆**Point d'ébullition : **- 48 °C**Masse molaire : ***M* = 42
(42,080)**Rapport de la densité de vapeur par rapport à celle de
l'air = 1 (15°C) : **1,46**Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **2,0 - 11,6**Température d'auto-inflammation : **485 °C**Température critique : **91,9 °C**Valeur limite au travail : **--- ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	4,28	559,9	9,05
- 5	5,01	552,9	10,54
0	5,83	545,7	12,22
5	6,75	538,3	14,11
10	7,78	530,7	16,25
15	8,91	522,8	18,62
20	10,16	514,7	21,28
25	11,53	506,4	24,23
30	13,04	497,7	27,53
35	14,69	488,6	
40	16,49	479,1	
45	18,44	469,2	
50	20,56	458,6	

Propriétés des matières BUTANE

Nom : **BUTANE**No ONU : **1011**Formule : **C₄H₁₀**Point d'ébullition : **1,0 °C**Masse molaire : ***M* = 58 (58,123)**Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle de l'air = 1 (15°C) : **2,01**Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,4 - 9,4**Température d'auto-inflammation : **365 °C** Température critique : **152 °C**Valeur limite au travail : **1000 ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	0,70	611,9	1,90
- 5	0,85	606,5	2,27
0	1,03	601,1	2,72
5	1,24	595,6	3,23
10	1,48	590,1	3,81
15	1,76	584,4	4,49
20	2,07	578,7	5,23
25	2,43	572,9	6,09
30	2,83	566,9	7,04
35	3,27	560,9	
40	3,77	554,7	
45	4,32	548,5	
50	4,93	542,0	

Propriétés des matières ISOBUTANE

Nom : **ISOBUTANE**No ONU : **1969**Formule : **C₄H₁₀**Point d'ébullition : **- 12 °C**Masse molaire : ***M* = 58 (58,123)**Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle
de l'air = 1 (15°C) : **2,01**Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,5 – 9,4**Température d'auto-inflammation : **460 °C** Température critique : **~152 °C**Valeur limite au travail : **1000 ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	1,08	592,0	2,96
- 5	1,31	586,3	3,55
0	1,56	580,6	4,18
5	1,86	574,8	4,94
10	2,20	568,9	5,79
15	2,58	562,9	6,73
20	3,00	556,8	7,77
25	3,48	550,5	8,96
30	4,01	544,2	10,28
35	4,60	537,6	
40	5,25	531,0	
45	5,96	524,1	
50	6,74	517,1	

Propriétés des matières BUTYLÈNE-1

Nom : **BUTYLÈNE-1**No ONU : **1012**Formule : **C₄H₈**Point d'ébullition : **- 6 °C**Masse molaire : ***M* = 56 (56,107)**

Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle
de l'air = 1 (15°C) : **1,94**

Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,5 – 10,6**Température d'auto-inflammation : **360°C** Température critique : **146,4 °C**Valeur limite au travail : **--- ppm***Equilibres vapeur/liquide*

T [°C]	p_{max} [bar]	ρ_L [kg/m³]	ρ_G [kg/m³]
- 10	0,87	626,9	2,29
- 5	1,06	621,2	2,75
0	1,28	615,5	3,28
5	1,54	609,7	3,90
10	1,83	603,9	4,59
15	2,16	597,9	5,36
20	2,54	591,8	6,26
25	2,96	585,7	7,24
30	3,44	579,4	8,37
35	3,97	573,0	
40	4,56	566,4	
45	5,21	559,8	
50	5,93	552,9	

Propriétés des matières ISOBUTYLÈNE

Nom : **ISOBUTYLÈNE**No ONU : **1055**Formule : **C₄H₈**Point d'ébullition : **- 7 °C**Masse molaire : ***M* = 56 (56,107)**Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle de l'air = 1 (15°C) : **1,94**Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,6 – 10,0**Température d'auto-inflammation : **465 °C** Température critique : **144,7 °C**Valeur limite au travail : **--- ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i>_{max} [bar]	<i>ρ</i>_L [kg/m³]	<i>ρ</i>_G [kg/m³]
- 10	0,89	628,5	2,34
- 5	1,09	622,8	2,83
0	1,31	617,0	3,36
5	1,57	611,2	3,98
10	1,87	605,2	4,69
15	2,20	599,2	5,47
20	2,59	593,0	6,39
25	3,02	586,8	7,40
30	3,50	580,4	8,52
35	4,04	573,9	
40	4,65	567,3	
45	5,31	560,5	
50	6,05	553,6	

Propriétés des matières **BUTADIÈNES (BUTADIÈNE-1,3) BUTADIÈNE 1,3, STABILISÉ**

Nom : **BUTADIÈNES (BUTADIÈNE-1-3)-1,3, STABILISÉ**

No ONU : **1010**

Formule : **C₄H₆**

Point d'ébullition : **-5°C**

Masse molaire : **M = 54 (54,092)**

Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle

de l'air = 1 (15°C) : **1,88**

Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,4 – 16,3**

Température d'auto-inflammation : **415 °C** Température critique : **152 °C**

Valeur limite au travail : **--- ppm**

<i>Equilibres vapeur/liquide</i>			
<i>T [°C]</i>	<i>p_{max} [bar]</i>	<i>ρ_L [kg/m³]</i>	<i>ρ_G [kg/m³]</i>
- 10	0,81	656,7	2,05
- 5	0,99	651,0	2,47
0	1,19	645,2	2,93
5	1,44	639,3	3,50
10	1,71	633,4	4,11
15	2,03	627,3	4,83
20	2,39	621,2	5,64
25	2,80	614,9	6,56
30	3,25	608,6	7,56
35	3,76	602,1	
40	4,33	595,5	
45	4,97	588,7	
50	5,67	581,9	

Propriétés des matières AMMONIAC ANHYDRE

Nom : **AMMONIAC ANHYDRE** No ONU : **1005**

Formule : **NH₃**

Point d'ébullition : **- 33 °C** Masse molaire : ***M* = 17 (17,032)**

Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle
de l'air = 1 (15°C) : **0,59**

Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **-15,4 – 33,6**

Température d'auto-inflammation : **630°C** Température critique : **132,4 °C**

Valeur limite au travail : **20 ppm**

****** A partir de +450 °C commence la décomposition avec formation d'hydrogène (gaz) très inflammable.

<i>Equilibres vapeur/liquide</i>			
<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 35	0,93	684,6	
- 30	1,19	678,2	
- 25	1,51	671,8	
- 20	1,89	665,2	
- 15	2,35	658,6	
- 10	2,89	651,9	
- 5	3,52	645,0	
0	4,26	638,1	3,4
5	5,12	631,1	4,1
10	6,10	623,9	4,9
15	7,23	616,6	5,7
20	8,50	609,2	6,7
25	9,95	601,6	7,8
30	11,57	593,9	9,0
35	13,39	585,9	
40	15,42	577,9	
45	17,68	569,6	
50	20,17	561,1	

Propriétés des matières CHLORURE DE VINYLE, STABILISÉ

Nom : **CHLORURE DE VINYLE STABILISÉ** No ONU : **1086**

Formule : **C₂H₃Cl**

Point d'ébullition : **- 14 °C**

Masse molaire : **M = 62,50**

Rapport de la densité de vapeur par rapport à celle
de l'air = 1 (15°C) : **2,16**

Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **- 3,8 – 31,0**

Température d'auto-inflammation : **415 °C**

Température critique : **158,4 °C**

Valeur limite au travail : **3 ppm ***

* Le chlorure de vinyle stabilisé est cancérigène.

Equilibres vapeur/liquide

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> max [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	1,16	962,3	3,5
- 5	1,40	954,8	4
0	1,69	947,3	5
5	2,02	939,7	6
10	2,40	931,9	7
15	2,83	924,1	8
20	3,33	916,1	9
25	3,89	907,9	11
30	4,52	899,6	13

4. Certificat d'agrément, équipement technique

Il convient de choisir un certificat d'agrément y compris l'équipement technique.

Certificat d'agrément ADN No : 001

1. Nom du bateau : GASEX
2. Numéro officiel ENI : 04090000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : G
5. Etat des citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison à pression ^{1) 2)}
 - ~~2. citernes à cargaison fermées~~ ^{1) 2)}
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe flammes~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ^{1) 2)}
6. Types de citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison indépendantes ^{1) 2)}
 - ~~2. citernes à cargaison intégrales~~ ^{1) 2)}
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citerne à membrane~~ ^{1) 2)}
7. Pression d'ouverture des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse/des soupapes de sécurité ^{1) 2)} : 1580 kPa
8. Équipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon oui/~~non~~ ^{1) 2)}
 - orifice de prise d'échantillons ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de pulvérisation d'eau
alarme de pression interne 40 kPa oui/~~non~~ ^{1) 2)}
~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - chauffage de la cargaison
chauffage possible à partir de la terre ~~oui~~/non ^{1) 2)}
installation de chauffage à bord ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation d'inertisation oui/~~non~~ ^{1) 2)}
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui~~/non ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b)
dans oui/non ^{1) 3)}
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51
et 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - répond aux règles de construction de l' (des) observation(s) de la
colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2. ^{1) 2)}
9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion:
 - classe de température : T4
 - groupe d'explosion : IIB

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

-
10. Systèmes de protection autonomes :
- Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:
11. Débit de chargement/déchargement : m^3/h^1 ou voir instructions de chargement/déchargement¹⁾
12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,00
13. Observations supplémentaires :
- Le bateau répond aux règles de construction
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
-
-
-

Équipement technique de l'automoteur-citerne GASEX

A. Citernes à cargaison

Nombre : 6
Volume par citerne à cargaison : 250 m³
Température minimal admise : - 10 °C

B. Pompes : 1 pompe immergée par citerne à cargaison

C. Compresseurs : 2 compresseurs

D. Systèmes de tuyauteries : séparés pour les liquides et pour les gaz (vapeurs)

E. Possibilité de rinçage longitudinal : oui

Annexe II

Fiches techniques questions de fond cours de spécialisation "Produits chimiques"

1. Description de la situation

Cette partie de l'examen est basée sur la description de situation suivante :

Votre automoteur-citerne (NOM DU BATEAU) est muni du certificat d'agrément No (xx).

Vous recevez le mandat de transporter 1500 tonnes UN XXXX (DÉSIGNATION, classe, code de classification, groupe d'emballage).

Votre automoteur-citerne est vide. La cargaison précédente était UN XXXX (DÉSIGNATION, classe, code de classification, groupe d'emballage).

La température extérieure pendant le chargement est de +9 °C.

2. Questions

La composition des questions doit correspondre au schéma suivant. Ce faisant, il convient de respecter un déroulement logique.

A. Chargement (y compris la préparation)

Questions générales :

- Choisir trois questions parmi A-1 à A-11.

Questions spécifiques à la matière :

- Choisir une question parmi E-1 à E-20.

B. Transport

Questions générales :

- Choisir trois questions parmi B-1 à B-10.

Questions spécifiques à la matière :

- Choisir une question parmi E-1 à E-20.

C. Déchargement (y compris la préparation)

Questions générales :

- Choisir trois questions parmi C-1 à C-10.

D. Rinçage

Questions générales :

- Choisir trois questions parmi D-1 à D-13.

Questions spécifiques à la matière :

- Choisir une question parmi E-1 à E-20.

3. Matière et ses caractéristiques

Il convient de choisir une matière de la liste suivante et de l'intégrer dans la description de la situation 1 avec ses propriétés.

Les matières listées dans le tableau peuvent être affectées aux certificats d'agrément visés sous 4.

<i>Numéro ONU</i>	<i>Nom et description</i>	<i>Classe</i>	<i>Code de classification</i>	<i>Groupe d'emballage</i>	<i>Numéro du certificat d'agrément</i>
Inflammables					
1089	ACÉTALDÉHYDE	3	F1	I	03
1125	n-BUTYLAMINE	3	FC	II	01
1155	ÉTHER DIÉTHYLIQUE	3	F1	I	03
1275	ALDÉHYDE PROPIONIQUE	3	F1	II	01
1991	CHLOROPRÈNE STABILISÉ	3	FT1	I	01
Toxiques					
1163	DIMÉTHYLHYDRAZINE ASYMÉTRIQUE	6.1	TFC	I	01
2023	ÉPICHLOORHYDRINE	6.1	TF1	II	01, 03
2205	ADIPONITRILE	6.1	T1	III	01, 03
2487	ISOCYANATE DE PHÉNYLE	6.1	TF1	I	01, 02, 03, 04
2831	TRICHLORO-1,1,1 ÉTHANE	6.1	T1	III	01
Sujettes à la cristallisation					
1605	DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE	6.1	T1	I	01
1662	NITROBENZÈNE	6.1	T1	II	01, 02, 04
2021	CHLORO-2 PHÉNOL	6.1	T1	III	01, 02, 04
2218	ACIDE ACRYLIQUE STABILISÉ	8	CF1	II	01
2238	CHLOROTOLUÈNES (p- CHLOROTOLUÈNE)	3	F1	III	01, 02
Sujettes à la polymérisation					
1092	ACROLÉINE STABILISÉE	6.1	TF1	I	01
1218	ISOPRÈNE STABILISÉ	3	F1	I	01, 03
1280	OXYDE DE PROPYLÈNE	3	F1	I	03
1919	ACRYLATE DE MÉTHYLE STABILISÉ	3	F1	II	01
2348	ACRYLATE DE n-BUTYLE STABILISÉ	3	F1	III	01, 03

4. Certificat d'agrément

Il convient de choisir un certificat d'agrément parmi 01, 02, 03 et 04. Le choix doit correspondre à la description de la situation.

Certificat d'agrément ADN No 01

1. Nom du bateau : ALBAN
2. Numéro officiel ENI : 04010000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : C
5. Etat des citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison à pression~~ ^{1) 2)}
 2. citernes à cargaison fermées ^{1) 2)}
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe-flammes~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ^{1) 2)}
6. Types de citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison indépendantes~~ ^{1) 2)}
 2. citernes à cargaison intégrales ^{1) 2)}
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citerne à membrane~~ ^{1) 2)}
7. Pression d'ouverture des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse/~~des soupapes de sécurité~~ ^{1) 2)} : 50 kPa
8. Equipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons

raccord pour dispositif de prise d'échantillon	oui/ non ^{1) 2)}
orifice de prise d'échantillons	oui/ non ^{1) 2)}
 - installation de pulvérisation d'eau

alarme de pression interne 40 kPa	oui/ non ^{1) 2)}
-----------------------------------	--------------------------------------
 - chauffage de la cargaison

chauffage possible à partir de la terre	oui/ non ^{1) 2)}
installation de chauffage à bord	oui/ non ^{1) 2)}
 - installation de réfrigération de la cargaison

	oui /non ^{1) 2)}
--	--------------------------------------
 - installation d'inertisation

	oui /non ^{1) 2)}
--	--------------------------------------
 - chambre des pompes sous le pont

	oui /non ¹⁾
--	-----------------------------------
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b)

dans	oui/non ^{1) 3)}
------------	--------------------------
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52

	oui/non ^{1) 3)}
--	--------------------------
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée

	oui /non ^{1) 2)}
--	--------------------------------------
 - Répond aux règles de construction de l'(des) observation(s).....de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2 ^{1) 2)}

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion :
- classe de température : T4
 - groupe d'explosion : IIB
10. Systèmes de protection autonomes :
- Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:
11. Débit de chargement/déchargement : 800 m³ / h
12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,50
13. Observations supplémentaires :
- | | | | | | | |
|---|--------|--------|-----|--------|----|--------------------------|
| Le | bateau | répond | aux | règles | de | construction |
| visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52 | | | | | | oui/non ^{1) 3)} |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Certificat d'agrément ADN No 02

1. Nom du bateau : BALDA
2. Numéro officiel ENI : 04020000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : C
5. Etat des citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison à pression~~ ^{1) 2)}
 2. citernes à cargaison fermées ^{1) 2)}
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe flammes~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ^{1) 2)}
6. Types de citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison indépendantes~~ ^{1) 2)}
 2. citernes à cargaison intégrales ^{1) 2)}
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ^{1) 2)}
 4. citerne à membrane ^{1) 2)}
7. Pression d'ouverture des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse/~~des soupapes de sécurité~~ ^{1) 2)} : 30 kPa
8. Equipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
orifice de prise d'échantillons ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - installation de pulvérisation d'eau ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
alarme de pression interne 40 kPa ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - chauffage de la cargaison
chauffage possible à partir de la terre ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
installation de chauffage à bord ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - installation d'inertisation ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui/non~~ ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b) ~~oui/non~~ ^{1) 3)}
dans
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52 ~~oui/non~~ ^{1) 3)}
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui/non~~ ^{1) 2)}
 - Répond aux règles de construction de l' (des) observation(s).....de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2 ^{1) 2)}
9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion :
 - classe de température : T3
 - groupe d'explosion : IIB

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

- 10. Systèmes de protection autonomes :
 - Groupe / sous-groupe d’explosion du groupe d’explosion II B:».
- 11. Débit de chargement/déchargement : 800 m³/ h
- 12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,00
- 13. Observations supplémentaires :

Le bateau répond aux règles de construction
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52

oui/non ^{1) 3)}

.....

.....

.....

Certificat d'agrément ADN No 03

1. Nom du bateau : CALDEZ
2. Numéro officiel ENI : 04030000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : C
5. Etat des citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison à pression ^{1) 2)}
 - ~~2. citernes à cargaison fermées~~ ^{1) 2)}
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe flammes~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ^{1) 2)}
6. Types de citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison indépendantes ^{1) 2)}
 - ~~2. citernes à cargaison intégrales~~ ^{1) 2)}
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ^{1) 2)}
 - ~~4. citerne à membrane~~ ^{1) 2)}
7. Pression d'ouverture ~~des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse~~/des soupapes de sécurité ^{1) 2)} : 400 kPa
8. Equipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon oui/~~non~~ ^{1) 2)}
orifice de prise d'échantillons ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de pulvérisation d'eau ~~oui~~/non ^{1) 2)}
alarme de pression interne 40 kPa ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - chauffage de la cargaison
chauffage possible à partir de la terre oui/~~non~~ ^{1) 2)}
installation de chauffage à bord ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation d'inertisation ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui~~/non ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b) oui/non ^{1) 3)}
dans
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - Répond aux règles de construction de l' (des) observation(s).....de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2 ^{1) 2)}

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

- 9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion :
 - classe de température : T4
 - groupe d'explosion : IIB
- 10. Systèmes de protection autonomes :
 - Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:
- 11. Débit de chargement/déchargement : 800 m3 / h
- 12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,00
- 13. Observations supplémentaires :

Le bateau répond aux règles de construction
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52

oui/non ^{1) 3)}

.....

.....

.....

Certificat d'agrément ADN No 04

1. Nom du bateau : DALDORF
2. Numéro officiel ENI : 04040000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : C
5. État des citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison à pression~~ ¹⁾²⁾
 2. citernes à cargaison fermées ¹⁾²⁾
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe flammes~~ ¹⁾²⁾
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ¹⁾²⁾
6. Types de citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison indépendantes~~ ¹⁾²⁾
 2. citernes à cargaison intégrales ¹⁾²⁾
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ¹⁾²⁾
 4. citerne à membrane ¹⁾²⁾
7. Pression d'ouverture des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse/~~des soupapes de sécurité~~ ¹⁾²⁾ : 25 kPa
8. Équipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
orifice de prise d'échantillons ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - installation de pulvérisation d'eau ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
alarme de pression interne 40 kPa ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - chauffage de la cargaison
chauffage possible à partir de la terre ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
installation de chauffage à bord ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - installation d'inertisation ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui/non~~ ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b) ~~oui/non~~ ¹⁾³⁾
dans
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52 ~~oui/non~~ ¹⁾³⁾
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui/non~~ ¹⁾²⁾
 - Répond aux règles de construction de l' (des) observation(s).....de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2 ¹⁾²⁾
9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion électriques :
 - classe de température : T2
 - groupe d'explosion : IIA
10. Systèmes de protection autonomes :
 - Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:
11. Débit de chargement/déchargement : 800 m³ / h
12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,10

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

13. Observations supplémentaires :

Le bateau répond aux règles de construction	
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52	oui/non ^{1) 3)}
.....	
.....	
.....	

Annexe III

Exemples pour l'examen questions de fond cours de spécialisation "Gaz" et "Produits chimiques"

Exemple de question de fond – "Gaz"

Description de la situation :

Votre automoteur-citerne GASEX est muni du certificat d'agrément 001. Le bateau-citerne contient le gaz UN 1011 BUTANE ; la pression dans la citerne à cargaison est de 0,2 bar (bar de surpression).

Au terminal 1 le bateau doit être chargé jusqu'au maximum de UN 1086 CHLORURE DE VINYLE, STABILISE, classe 2, code de classification 2F et il doit ensuite être déchargé au terminal 2.

Port de chargement = terminal 1

La matière à charger est entreposée dans des citernes sphériques.

Le terminal peut livrer un flux d'azote jusqu'à 1000 m³/h à une pression maximale de 5 bar (bar de surpression) et dispose d'une torche d'une capacité de 1000 m³/h.

Lors du chargement les vapeurs/gaz ne doivent pas être refoulés dans la citerne sphérique à terre.

Le débit de chargement du terminal est de 250 m³/h.

La température de la matière et la température ambiante sont chacune de 10 °C.

Port de déchargement = terminal 2

Le bateau est déchargé avec les pompes de bord. Il s'agit de décharger le plus possible.

Le déchargement est effectué dans une sphère d'entreposage. Une conduite de retour de gaz est disponible.

La température ambiante est de 10 °C.

Sont autorisés à l'examen les textes des règlements et la littérature technique visés au 8.2.2.7 de l'ADN.

Les documents suivants sont à votre disposition :

- Le certificat d'agrément No 001 ;
- La fiche relative à l'équipement de l'automoteur-citerne GASEX ;
- Les fiches relatives aux propriétés des deux matières ;
- Les fiches de sécurité des deux matières.

Certificat d'agrément ADN No 001

1. Nom du bateau : GASEX
2. Numéro officiel ENI : 04090000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : G
5. État des citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison à pression ¹⁾²⁾
 - ~~2. citernes à cargaison fermées~~ ¹⁾²⁾
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe flammes~~ ¹⁾²⁾
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ¹⁾²⁾
6. Types de citernes à cargaison :
 1. citernes à cargaison indépendantes ¹⁾²⁾
 - ~~2. citernes à cargaison intégrales~~ ¹⁾²⁾
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ¹⁾²⁾
 - ~~4. citerne à membrane~~ ¹⁾²⁾
7. Pression d'ouverture ~~des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse~~/des soupapes de sécurité ¹⁾²⁾ : 1580 kPa
8. Équipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon oui/~~non~~ ^{1) 2)}
orifice de prise d'échantillons ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de pulvérisation d'eau oui/~~non~~ ^{1) 2)}
alarme de pression interne 40 kPa ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - chauffage de la cargaison oui/~~non~~ ^{1) 2)}
chauffage possible à partir de la terre ~~oui~~/non ^{1) 2)}
installation de chauffage à bord ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - installation d'inertisation oui/~~non~~ ^{1) 2)}
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui~~/non ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b) oui/non ¹⁾³⁾
dans
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - répond aux règles de construction de l' (des) observation(s) de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3.2. ^{1) 2)}
9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion :
 - classe de température : T4
 - groupe d'explosion : IIB

¹⁾ Biffer ce qui ne convient pas.

²⁾ Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³⁾ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

10. Systèmes de protection autonomes :
Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:
11. Débit de chargement/déchargement :
12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,00
13. Observations supplémentaires :
Le bateau répond aux règles de construction
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
.....
.....
.....

Équipement technique de l'automoteur-citerne GASEX

A. Citernes à cargaison

Nombre : 6
Volume par citerne à cargaison : 250 m³
Température minimal admise : - 10 °C

B. Pompes : 1 pompe immergée par citerne à cargaison

C. Compresseurs : 2 compresseurs

D. Systèmes de tuyauteries : séparés pour les liquides et pour les gaz (vapeurs)

E. Possibilité de rinçage longitudinal : oui

Propriétés des matières BUTANE

Nom : **BUTANE**No ONU : **1011**Formule : **C₄H₁₀**Point d'ébullition : **1,0 °C**Masse molaire : ***M* = 58 (58,123)**Rapport de la densité de vapeur par rapport à celle de l'air = 1 (15°C) : **2,01**Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : **1,4 – 9,4**Température d'auto-inflammation : **365 °C** Température critique : **152 °C**Valeur limite au travail : **1000- ppm***Equilibres vapeur/liquide*

<i>T</i> [°C]	<i>p</i> _{max} [bar]	<i>ρ</i> _L [kg/m ³]	<i>ρ</i> _G [kg/m ³]
- 10	0,70	611,9	1,90
- 5	0,85	606,5	2,27
0	1,03	601,1	2,72
5	1,24	595,6	3,23
10	1,48	590,1	3,81
15	1,76	584,4	4,49
20	2,07	578,7	5,23
25	2,43	572,9	6,09
30	2,83	566,9	7,04
35	3,27	560,9	
40	3,77	554,7	
45	4,32	548,5	
50	4,93	542,0	

Propriétés des matières CHLORURE DE VINYLE STABILISÉ

Nom : **CHLORURE DE VINYLE
STABILISÉ**

No ONU : **1086**

Formule : **C₂H₃Cl**

Point d'ébullition : **- 13 °C**

Masse molaire : **M = 62,50**

Rapport de la densité de vapeur par rapport
à celle de l'air = 1 (15°C) : **2,16**

Mélange inflammable gaz/air, Vol.% : –
3,8 – 31,0

Température d'auto-inflammation : **415 °C** Température critique : **158,4 °C**

Valeur limite au travail : **3 ppm ***

* Le chlorure de vinyle stabilisé est cancérigène.

Equilibres vapeur/liquide

<i>T [°C]</i>	<i>p_{max} [bar]</i>	<i>ρ_L [kg/m³]</i>	<i>ρ_G [kg/m³]</i>
- 10	1,16	962,3	3,5
- 5	1,40	954,8	4
0	1,69	947,3	5
5	2,02	939,7	6
10	2,40	931,9	7
15	2,83	924,1	8
20	3,33	916,1	9
25	3,89	907,9	11
30	4,52	899,6	13

<i>Préparation du chargement</i>	A - 1
Donnez une courte énumération d'au moins 5 exigences générales de sécurité applicables avant le début des opérations de chargement.	
Points :	
<i>Préparation du chargement</i>	A - 2b
Quelle concentration de BUTANE peut encore se trouver dans les citernes à cargaison avant le début du chargement ?	
Points :	
<i>Préparation du chargement</i>	A - 4/1
Pour la matière à charger, faut-il une observation dans le document de transport et si oui, laquelle ?	
Points :	
<i>Rinçage des citernes à cargaison</i>	B - 2
Quelle méthode de rinçage choisissez-vous et pourquoi ?	
Points :	
<i>Rinçage des citernes à cargaison</i>	B - 6
Quelle pression voulez-vous atteindre dans les citernes à cargaison après le rinçage et pourquoi ?	
Points :	
<i>Rinçage des citernes à cargaison</i>	B - 10
Pour le cas où votre bateau vient du chantier naval, comment testez-vous l'étanchéité du système de tuyauteries et les citernes à cargaison ?	
Points :	
<i>Chargement</i>	C - 1
Indiquez exactement de quelle manière vous introduisez la première quantité de produit dans votre ou vos citernes à cargaison au début du chargement et pourquoi vous procédez ainsi; (Gaz (vapeur) ? Liquide ? Une citerne à cargaison à la fois ou plusieurs citernes à cargaison simultanément ? Par la tuyauterie de rinçage ou par la tuyauterie de fond ?)	
Points :	
<i>Chargement</i>	C - 4
Lors du chargement, retournez-vous encore des gaz ou de l'azote ? Si oui, vers où ? Si non, pourquoi pas ?	
Points :	
<i>Chargement</i>	C - 5
Quel équipement personnel de protection doit être porté par les personnes connectant ou déconnectant les tuyauteries de chargement, de déchargement ou de retour de gaz ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Chargement</i>	C - 7
À quelle pression vous attendez-vous dans les citernes à cargaison après la fin du chargement ?	
Points :	

<i>Calcul de cargaison</i>	D - 1
Calculez en kg la masse totale de liquide chargée. (Inscrivez la méthode de calcul dans sa totalité et non seulement la réponse)	
Points :	

<i>Calcul de cargaison</i>	D - 2
Calculez en kg la masse totale de gaz. (Inscrivez la méthode de calcul dans sa totalité et non seulement la réponse)	
Points :	

<i>Calcul de cargaison</i>	D - 3
Calculez en kg la masse totale chargée (Inscrivez la méthode de calcul dans sa totalité et non seulement la réponse)	
Points :	

<i>Déchargement</i>	E - 1
Indiquez de quelle manière efficiente (quantités restantes minimales) vous procéderiez au déchargement pour décharger autant de produit que possible À cet égard, pensez à l'utilisation de pompes ou de compresseurs ou de pompes et de compresseurs ; à l'utilisation de conduites d'équilibrage des vapeurs ; à l'ordre de déchargement des citernes à cargaison ; aux modalités de déchargement de liquides, etc.	
Points :	

<i>Déchargement</i>	E - 2
À quelles valeurs finales de pression (pression effective de la citerne à cargaison) vous attendez-vous après une opération si possible complète de déchargement ?	
Points :	

Exemple de question de fond "Chimie"

Description de la situation :

Votre automoteur-citerne **ALBAN** est muni du certificat d'agrément 01.

Vous avez pour mission de transporter 1 500 tonnes **UN 1662 NITROBENZENE, classe 6.1, code de classification T1**, groupe d'emballage II.

Votre bateau-citerne est vide. La cargaison précédente était **UN 2205 ADIPONITRILE, classe 6.1, code de classification T1, groupe d'emballage II**.

La température extérieure pendant le chargement est de +9 °C.

Sont autorisés à l'examen les textes des règlements et la littérature technique visés au 8.2.2.7 de l'ADN.

Les documents suivants sont à votre disposition :

- Le certificat d'agrément 01 ;
- Les fiches de sécurité des deux matières.

Certificat d'agrément ADN No 01

1. Nom du bateau : ALBAN
2. Numéro officiel ENI : 04010000
3. Type de bateau : automoteur-citerne
4. Type de bateau-citerne : C
5. Etat des citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison à pression~~ ¹⁾²⁾
 2. citernes à cargaison fermées ¹⁾²⁾
 - ~~3. citernes à cargaison ouvertes avec coupe-flammes~~ ¹⁾²⁾
 - ~~4. citernes à cargaison ouvertes~~ ¹⁾²⁾
6. Types de citernes à cargaison :
 - ~~1. citernes à cargaison indépendantes~~ ¹⁾²⁾
 2. citernes à cargaison intégrales ¹⁾²⁾
 - ~~3. parois des citernes à cargaison différentes de la coque~~ ¹⁾²⁾
 - ~~4. citerne à membrane~~ ¹⁾²⁾
7. Pression d'ouverture des soupapes de surpression / des soupapes de dégagement à grande vitesse/~~des soupapes de sécurité~~ ¹⁾²⁾: 50 kPa
8. Equipements supplémentaires :
 - dispositif de prise d'échantillons
raccord pour dispositif de prise d'échantillon oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
orifice de prise d'échantillons oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
 - installation de pulvérisation d'eau oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
alarme de pression interne 40 kPa oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
 - chauffage de la cargaison
chauffage possible à partir de la terre oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
installation de chauffage à bord oui/~~non~~ ¹⁾²⁾
 - installation de réfrigération de la cargaison ~~oui~~/non ¹⁾²⁾
 - installation d'inertisation ~~oui~~/non ¹⁾²⁾
 - chambre des pompes sous le pont ~~oui~~/non ¹⁾
 - Système de ventilation selon 9.3.x.12.4 b) oui/non ¹⁾³⁾
dans
 - répond aux règles de construction visées aux 9.3.x.12.4 b) ou 9.3.x.12.4 c), 9.3.x.51 et 9.3.x.52 oui/non ^{1) 3)}
 - Conduite d'évacuation de gaz et installation chauffée ~~oui~~/non ^{1) 2)}
 - Répond aux règles de construction de l' (des) observation(s).....de la colonne (20) du tableau C du chapitre 3 ¹⁾²⁾
9. Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones de risque d'explosion:
 - classe de température : T4
 - groupe d'explosion : IIB

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Si les citernes ne sont pas toutes du même type, voir page 3.

³ Pour «x» inscrire l'indication correspondante.

10. Systèmes de protection autonomes :

- Groupe / sous-groupe d'explosion du groupe d'explosion II B:

11. Débit de chargement/déchargement : 800 m³/h

12. Masse volumique (densité) relative admise : 1,50

13. Observations supplémentaires :

Le bateau répond aux règles de construction
visées aux 9.3.x.12, 9.3.x.51, 9.3.x.52

oui/non ^{1) 3)}

.....
.....
.....

<i>Chargement (y compris préparation)</i>	A - 3
Les citernes à cargaison de votre bateau-citerne ont été vidées mais probablement pas nettoyées du produit précédent (voir introduction). Que devez-vous faire du point de vue de la sécurité avant de prendre une nouvelle cargaison ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Chargement (y compris préparation)</i>	A - 6
Lors du chargement, le collecteur de gaz est raccordé à l'installation à terre. De quoi dépend le débit maximal de chargement et où est fixé le débit maximal de chargement admissible ? Justifiez votre réponse et citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Chargement (y compris préparation)</i>	A - 10
À quel pourcentage doivent se déclencher respectivement l'alarme de niveau et le dispositif contre le surremplissage ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Question spécifique à la matière</i>	E - 1
À la température extérieure actuelle, pouvez-vous charger cette matière dans votre bateau ? Justifiez votre réponse et citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Transport</i>	B - 2
Citez huit documents qui selon l'ADN doivent au moins se trouver à bord pendant le transport.	
Points :	
<i>Transport</i>	B - 3
En cours de voyage vous voulez accoster à proximité d'une zone résidentielle. Quelle distance minimale devez-vous respecter si vous ne disposez pas d'une zone de stationnement indiquée par l'autorité compétente ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Transport</i>	B - 6
Pendant le transport de certaines matières les personnes de moins de 14 ans ne sont pas autorisées à bord. Cette prescription est-elle applicable au UN 1662 NITROBENZENE ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Question spécifique à la matière</i>	E - 9
Lors du transport de cette matière vous constatez sur l'instrument de mesure de la pression que la pression augmente dans une citerne à cargaison. Justifiez votre réponse et citez également la source dans l'ADN.	
Points :	

<i>Déchargement (y compris préparation)</i>	C - 1
Pendant le déchargement vous entendez des bruits de crépitements provenant de la pompe de déchargement placée sur le pont. a : Quelle pourrait en être la cause ? b : Que devez-vous faire ?	
Points :	
<i>Déchargement (y compris préparation)</i>	C - 5
À quoi devez-vous veiller avant tout pendant le déchargement des citernes à cargaison ? Justifiez votre réponse.	
Points :	
<i>Déchargement (y compris préparation)</i>	C - 9
Le bateau arbore uniquement un cône bleu / un feu bleu. Est-il nécessaire de surveiller la procédure de déchargement à bord ? A quoi faut-il être attentif, entre autres ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Rinçage</i>	D - 1
Selon l'ADN, à quelles conditions peut-on pénétrer dans une citerne à cargaison sans équipement de protection ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Rinçage</i>	D - 4
Vous dégazez en cours de route. À proximité de la timonerie vous mesurez une concentration de 25 % sous la limite inférieure d'explosivité de la matière. Devez-vous entreprendre quelque chose et si oui, quoi ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Rinçage</i>	D - 11
La concentration de gaz doit être mesurée chaque heure pendant les deux premières heures après le début du dégazage. Qui doit effectuer ces mesures ? Citez également la source dans l'ADN.	
Points :	
<i>Question spécifique à la matière</i>	E - 12
Quel est le danger prépondérant de cette matière et quels en sont les dangers subsidiaires ? Expliquez les types de dangers et citez également la source dans l'ADN.	
Points :	